

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 mai 2018

Délibération n°2018-16 portant approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 28 février 2018

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'Ecole normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Ecole normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 28 février 2018.

Nombre de membres en exercice :

Présents : 19	Pour : 23 voix
Procurations : 4	Contre : -
Votants : 23	Abstention(s) : -

Délibération adoptée

Fait à Paris, le 14 mai 2018

Le Président du Conseil d'administration



François HARTOG

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Directeur de l'ENS et/ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Paris.

Mise en ligne le : 14 mai 2018

Réunion du Conseil d'administration du 28 février 2018

Procès-verbal

Président du conseil d'administration : François HARTOG

Membres élus du conseil d'administration :

Collège 1 <i>Professeurs des universités et personnels assimilés</i>		Collège 2 <i>Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
J.-F. ALLEMAND	Présent	J.P. ANFRAY	Procuration à L. MARIGNAC
F. WEBER	Présente	D. ABLIN	Présente
A. CHRISTOPHE	Présente	L. MARIGNAC	Présente
Collège 3 <i>Normaliens élèves</i>		Collège 4 <i>Normaliens étudiants et étudiants mastériens</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
V. BERNARD-LAFOUCRIERE	Procuration S. MANET	Q-D. TRAN	Absent
S. ZOUARI	Absent		
C. MITERAN	Absente		

Collège 5 <i>Étudiants inscrits à l'ENS</i>		Collège 6 <i>Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
D. SHARMA	Présent	S. MANET	Présente
		M.-A. REY	Présent

Membres nommés du conseil d'administration :

Membres nommés du conseil d'administration			
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
M. BARATIN	Procuration F. HARTOG	S. ISRAEL	Procuration à F. HARTOG
M.DE BOISDEFFRE	Procuration F. DARDEL	F. LABOURIE	Présent
H. BOUCHIAT	Procuration F. COMBES	M. LEMOINE	Procuration M. PITTET
F. DARDEL	Présent	J. NEEFS	Procuration J-F. JOANNY
F. HARTOG	Présent	M. PITTET	Présente
J-F. JOANNY	Présent	A. SUZOR-WEINER	Présente
F. COMBES	Présente		

Membres avec voix consultative du conseil d'administration	
Nom/Prénom	Présent/ Absent/ Procuration
M. MEZARD	Présent
F. WORMS	Présent
Y. LASZLO	Présent
L. CORVELLEC	Présente
N. DAIRÉ	Présente

Ont également assisté à la séance :

J. DEAUVIEAU, H-A. ROY, I. LE LOROUX, S. PEPERKAMP, I. KALINOWSKI, V. MAYOR.

Représentant du Ministère :

Pascal GOSSELIN, représentant du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 12 décembre 2017	5
II.	Points financiers.....	5
1.	Compte financier 2017	5
2.	Actualisation des tarifs restauration Ulm et formules cafétéria	8
3.	Liste des conventions signées en 2017	8
4.	Actualisation des NAS à l'ENS	9
5.	Premières orientations sur le SPSI 2018-2022.....	9
III.	Point ressources humaines	10
1.	Bilan social 2016.....	10
2.	Stratégie de l'Ecole en matière de recrutement des enseignants-chercheurs.....	11
3.	Complément campagne d'emploi 2018.....	12
IV.	Présentation du département des sciences sociales.....	13
V.	Points administratifs.....	15
1.	Bilan de la santé et de la sécurité au travail pour l'année 2016 et programme annuel de la prévention des risques et plan de formation à la sécurité pour l'année 2018 15	
2.	Modification du règlement intérieur : comité électoral consultatif.....	16
VI.	Point formation et/ou recherche.....	17
1.	Capacités d'accueil et calendrier d'inscription masters à l'ENS	17
2.	Détermination du nombre de places ouvertes pour le concours de recrutement des normaliens étudiants.....	18
VII.	PSL 18
VIII.	Questions diverses.....	20
1.	Commission des achats	20
2.	Dossiers papier des membres du conseil d'administration	20
3.	Action internationale.....	20

La séance est ouverte à 9 heures 05.

François HARTOG énonce la liste des procurations :

- Marc BARATIN à François HARTOG
- Martine DE BOISDEFFRE à Frédéric DARDEL
- Stéphane ISRAEL à François HARTOG
- Jacques NEEFS à Jean-François JOANNY
- Mathilde LEMOINE à Marie PITTET
- Jean-Pascal ANFRAY à Lucie MARIGNAC
- Vincent BERNARD-LAFOUCRIERE à Stella MANET
- Hélène BOUCHIAT à Françoise COMBES.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 12 décembre 2017

Frédéric DARDEL précise qu'il était absent à ce conseil d'administration alors qu'il apparaît présent, le procès-verbal sera modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du 12 décembre 2017.

Votants : 23 Pour : 23 voix Contre : - Abstention : -

II. Points financiers

1. Compte financier 2017

a. Activité de l'Ecole

Laurence CORVELLEC rappelle que l'année 2017 est la première année de mise en œuvre de plein exercice de la réforme budgétaire avec l'implémentation progressive des outils de gestion adaptés aux nouvelles règles, or ces applications ont été livrées tardivement par l'éditeur des logiciels.

Le déploiement de l'outil de pilotage et de suivi des contrats de recherche a été particulièrement difficile durant les 6 premiers mois de l'année mais ces problèmes sont, en principe, résolus.

L'activité de l'établissement a connu en 2017 les temps forts suivants :

- l'inauguration du campus Jourdan et la prise en gestion d'une surface complémentaire de 13 000 m² sur le campus ;
- le lancement des opérations financées par le CPER notamment les opérations de rénovation pour les bâtiments Lhomond et Erasme (deuxième phase) ;
- le transfert par l'Etat à l'ENS de la gestion des contrats doctoraux spécifiques aux étudiants (137 par an).

Le dynamisme de l'Ecole s'est maintenu en 2017 avec notamment 450 doctorants inscrits à l'Ecole en fin d'année 2017, contre 375 en 2016.

La fréquentation du service de restauration d'Ulm augmente mais ne génère pas de gains supplémentaires.

Le taux d'engagement des crédits sur 2017 se répartit comme suit (en autorisations d'engagement) :

- le budget de fonctionnement : 94 % ;
- la masse salariale (Etat) : 99 %, avec un écart de 800 000 euros en 2017 entre la consommation budgétée et la consommation réalisée ;
- investissements : 77 %, en progrès par rapport aux exercices antérieurs ;
- crédits ouverts des départements de sciences : 95 % ;
- crédits ouverts des départements de lettres : 87 % (hors budget de la bibliothèque).

Les activités du service partenariat de la recherche augmentent significativement avec un montant global de contrats signés de 24 millions d'euros pour l'année 2017, et 12 millions d'euros en 2016.

Dans le cadre de la campagne de l'engagement décennal, 3 cas de rupture avérés ont été répertoriés en 2017, ce qui devrait générer un remboursement d'environ 53 000 euros.

Au 31 décembre 2017, la trésorerie de l'Ecole s'établit à 30 057 000 euros avec un abondement de 2 809 000 euros pour cet exercice.

b. Comptabilité budgétaire

Nicole DAIRÉ rappelle que le compte financier est désormais composé des données de la nouvelle comptabilité budgétaire et de l'ancienne comptabilité patrimoniale, avec une terminologie distincte même si la trésorerie reste identique.

Un solde budgétaire de trésorerie intermédiaire positif de 4,271 millions d'euros est dégagé à la fin de l'exercice contre un déficit de trésorerie encore attendu au dernier budget rectificatif du mois de décembre.

Il avait été annoncé que le résultat, en fin d'année, serait très éloigné de ce déficit prévisionnel, les dépenses anticipées étant généralement surestimées notamment pour les travaux puisque l'on prévoit la notification des marchés, la réalisation des travaux, etc. et le paiement durant l'année en cours. Les délais de publication des marchés, de réalisation des études, etc. sont tels que les paiements n'ont pas tous été effectués à la fin de l'année.

La prévision des recettes est également ardue notamment en matière budgétaire, les recettes sont généralement sous-estimées car elles sont constituées des avances reçues (contrats de recherche, projets pluriannuels, etc.) et sont donc incertaines.

En tenant compte de l'impact négatif des crédits de TVA sur la trésorerie, la variation de trésorerie à la clôture de l'exercice s'élève à 2 809 837 euros.

En décembre 2017, plus de 1 million d'euros d'avances ont été perçus pour le financement de deux projets européens, ainsi qu'une avance de la mairie de Paris de 1 million d'euros pour le CPER.

c. Comptabilité patrimoniale

Le résultat de l'exercice, anciennement résultat de fonctionnement, correspondant à la différence des charges et des produits, est à hauteur de 5,177 millions d'euros, ce montant résulte principalement de reprises sur provisions et d'une baisse des charges d'autofinancement, et ne constitue donc pas un bénéfice.

La capacité d'autofinancement de l'ENS s'établit à 8,639 millions d'euros.

Le fonds de roulement net global (calculé) s'élève à 23,244 millions d'euros, il est distinct du fonds de roulement disponible. Le besoin en fonds de roulement traduit l'excédent des dettes sur les créances pour lesquelles il y a des avances reçues.

L'École dispose de 85 jours de dépenses de fonctionnement et de 3,5 mois de trésorerie.

Frédéric DARDEL s'enquiert de l'évolution de la capacité d'autofinancement de l'ENS qui constitue un excellent indicateur de la santé financière d'un établissement.

Nicole DAIRÉ le confirme et répond que la capacité d'autofinancement de l'ENS était de 9 millions d'euros en 2016, et de 8,639 millions d'euros en 2017, le niveau de la capacité d'autofinancement de l'ENS reste confortable malgré une légère diminution.

Frédéric DARDEL demande si le taux d'exécution en fonctionnement des contrats est habituel pour l'établissement, et si une visibilité consolidée du budget de fonctionnement de la recherche est disponible. La gestion du préciput ANR n'apparaît pas dans les documents.

Nicole DAIRÉ explique que le taux d'exécution des contrats de recherche est lié à une surestimation de ce qui sera réalisé, sur des opérations pluriannuelles et fléchées, ces crédits sont déjà réservés. Afin de permettre aux équipes d'utiliser pleinement leurs crédits sur l'année, elle rappelle que la date limite pour les autorisations d'engagements est fixée au 31 décembre.

Laurence CORVELLEC indique que l'ENS s'est engagée à travailler sur le budget de la recherche avec le CNRS, un service d'appui au montage de projet de PSL et auquel le CNRS participera, sera mis en place par l'École. L'École gère davantage de contrats depuis ces dernières années et ce service mutualisé PSL permettra de bénéficier d'une vision plus globale de l'ensemble des contrats.

Le préciput ANR permet de financer et réaliser des projets de recherche dont des actions incitatives qui ont été présentées en Conseil scientifique (pour un montant de 238 000 euros HT en 2018) ; le préciput s'élève à 520 000 euros pour l'année 2017.

Marc MEZARD se réjouit de la vision consolidée des moyens de la recherche rendue possible par un dialogue approfondi avec les Instituts du CNRS portant sur l'ensemble des moyens accordés aux UMR : les effectifs et les moyens de fonctionnement des organismes, de l'École via un service d'appui à l'échelle de PSL. L'École s'oriente vers une vision analytique des moyens attribués à la recherche sans les limiter aux effectifs étudiants. Une vision complète de ce budget devrait être accessible d'ici 2 à 3 ans.

Marie PITTET souhaiterait également que les documents relatifs aux comptes financiers comprennent un récapitulatif sur les deux années précédentes afin d'apprécier les évolutions.

Les écarts constatés entre le budget et l'exécution attestent d'une présentation tardive du budget rectificatif.

Laurence CORVELLEC rappelle que les données chiffrées sur les 3 dernières années sont habituellement livrées au moment de la présentation de la lettre d'orientation budgétaire à l'École, elles seront désormais intégrées au compte financier.

Le calendrier des instances 2018 a été adapté au vote budgétaire.

d. Avis du commissaire aux comptes

Isabelle LE LOROUX indique que les commissaires aux comptes ont certifié les comptes à l'appui des éléments sollicités et jugés suffisants. Malgré la forte amélioration constatée des procédures de contrôle internes et la mise en place d'un nouvel outil, une réserve porte sur l'exactitude des produits comptabilisés des contrats de recherche.

Les informations communiquées dans le rapport financier sont sincères et conformes aux comptes annuels, aucune autre observation n'est présentée.

Marie PITTET félicite l'Ecole pour la levée de la réserve des commissaires aux comptes sur les immobilisations et pour l'allégement obtenu de la réserve sur les contrats de recherche ; un travail considérable a été nécessaire pour parvenir à ces résultats.

Isabelle LE LOROUX ajoute que le retard dans la livraison d'un outil sur les immobilisations a pu entraver la gestion de cette problématique à l'Ecole.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le compte financier 2017

Votants : 23 Pour : 23 voix Contre : - Abstention : -

2. Actualisation des tarifs restauration Ulm et tarifs de la cafétéria

Laurence CORVELLEC signale que la proposition de révision des tarifs du restaurant Ulm est reportée au conseil d'administration du 14 mai en raison d'un vote défavorable unanime du Comité technique. Le prochain Comité technique est prévu le 13 mars.

Concernant les tarifs de la cafétéria Ulm, les tarifs actuellement proposés correspondent au seul coût des matières premières, il est ainsi proposé d'augmenter les tarifs afin de prendre en considération la préparation des sandwiches et des salades.

Afin de ne pas réviser le tarif de la formule petit-déjeuner pour les étudiants, la suppression du fruit ou du yaourt de la formule est suggérée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve les tarifs de la cafétéria Ulm.

Votants : 23 Pour : 20 voix Contre : - Abstention : 3 voix

3. Liste des conventions signées en 2017

Laurence CORVELLEC indique que la liste des marchés publics signés en 2017 a été soumise au Conseil d'administration du 12 décembre 2017, les observations formulées l'an dernier ont été prises en considération pour la présentation des listes des conventions signées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017.

Deux types de convention sont distingués d'une part les conventions issues de l'activité des directions des relations internationales, études, partenariats institutionnels et affaires juridiques, ainsi que des conventions de gestion courante ou liées à la gestion des concours, et d'autre part, les conventions relevant du service du partenariat de la recherche.

On recense 180 conventions de recherche signées en 2017 pour un montant global de 24 848 651 euros ; pour mémoire, en 2016, 103 conventions de recherche avaient été signées pour un montant global de 11 911 128 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la liste des conventions signées en 2017.

Votants : 23 Pour : 23 voix Contre : - Abstention : -

4. Actualisation des NAS à l'ENS

Laurence CORVELLEC rappelle que la répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service (NAS) suivant le dispositif d'astreinte de l'Ecole avait préalablement été approuvé par le conseil d'administration (en mars 2016 et juillet 2017) avec des ajustements liés aux besoins de l'Ecole, aux changements de fonction et à la situation des agents concernés.

Les tableaux communiqués comprennent les concessions de logements attribués aux responsables en charge de la sécurité et de la continuité de l'activité du site et les concessions de logements attribués aux agents techniques qui assurent généralement des dépannages techniques. Une colonne fait apparaître l'évolution des attributions des concessions de logements survenus depuis le dernier vote du conseil d'administration, les changements sont essentiellement dus à des départs, à de la mobilité interne et en fonction des compositions familiales. L'une des concessions proposées anticipe sur la libération prochaine de poste de responsable d'astreinte.

On a recensé 83 interventions des responsables administratifs d'astreinte en 2017 et 71 pour l'année 2016.

Frédéric DARDEL s'enquiert de l'attribution de logement dans le cadre d'une convention d'occupation à titre précaire avec astreinte (COP/A).

Laurence CORVELLEC répond que l'Ecole dispose de deux possibilités de logements en COP/A actuellement inoccupés.

François LABOURIE souhaite savoir si le document présenté a été établi par le Comité technique.

Laurence CORVELLEC indique que le document a été soumis au Comité technique pour avis mais a été préparé par ses services.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve l'actualisation des NAS à l'ENS.

Votants : 23 Pour : 20 voix Contre : - Abstention : 3 voix

5. Premières orientations sur le SPSI 2018-2022

Laurence CORVELLEC indique que le document relatif au SPSI a été réalisé par les services de l'Ecole sans recourir à un cabinet extérieur.

Le document communiqué ce jour comprend notamment les actions prioritaires déterminées suivant les observations des usagers et du service patrimoine, les demandes des étudiants en matière de rénovation des internats, les opérations déjà listées dans les tableaux des opérations pluriannuelles en matière d'investissement. Le montant global des travaux prioritaires s'élève à 5 660 000 euros.

Au 15 juin 2017, le fonds de roulement net global, déduction faite des projets sur fonds propres de l'Ecole, s'établissait à 6 089 579 euros, le fonds de roulement mobilisable devra être recalculé en regard du compte financier 2017 qui vient d'être approuvé.

L'ensemble des travaux devant être réalisés dans le cadre de la programmation 2018-2022 sont répertoriés dans le document, certaines opérations n'ont pas été identifiées comme prioritaires :

- Pour le 45 rue d'Ulm, la reprise de l'aménagement du hall du NIR, la rénovation du gymnase (éclairage, murs, etc.), la revégétalisation de la cour Pasteur.

- Au 46 rue d'Ulm, la transformation de chambres en studio et la remise aux normes de l'isolation intérieure du bâtiment et des circuits de ventilation ; la rénovation énergétique des façades des bâtiments historiques sur le site Jourdan.

En revanche d'autres travaux ont été retenus comme étant prioritaires :

- Pour le 29 rue d'Ulm : le rafraîchissement de l'amphithéâtre Jean Jaurès et des deux escaliers de secours.

- Au 45 rue d'Ulm : la rénovation complète de la salle des actes (ventilation, peinture et éclairage) et de la salle Dussane, ravalement de la cour DHTA, création d'un ascenseur escalier G, rénovation des salles de la bibliothèque LSHS (salles 4 et 5), etc.

- Au 46 rue d'Ulm : le réaménagement du hall d'entrée avec création d'espaces de travail, réaménagement des douches, rénovation de trois plateaux de laboratoires de l'IBENS, etc.

- Sur le site de Montrouge : travaux de mise en sécurité et incendie, offre de studios, T2 et éventuellement T3 pour l'ouverture de logement à la location, maintenance canalisation et chaufferie, etc.

Une demande de prélèvement exceptionnelle sur fonds de roulement pour le préfinancement du projet QBIO (financé sur un principe de récupération de TVA) est envisagée.

Florence WEBER s'enquiert du projet de restauration collective à Jourdan qui ne figure pas sur la liste des opérations prioritaires programmées.

Laurence CORVELLEC explique que cette action est déjà intégrée au budget 2018 préalablement approuvé par le Conseil d'administration.

Françoise COMBES interroge sur le projet espace sciences des données.

Yves LASZLO explique qu'il s'agit d'un centre pluridisciplinaire portant sur les données en général qui accueillera des mathématiciens et des physiciens, le centre sera situé au couloir vert avec une salle ouverte pour les post-doctorants, et dirigé par Stéphane Mallat.

François LABOURIE souhaite savoir si des constructions et de la végétalisation sont envisagées sur la terrasse Erasme.

Laurence CORVELLEC répond par la négative, il s'agit d'une terrasse technique comprenant des systèmes d'extraction d'air dont l'accès reste difficile. L'association Ecocampus a toutefois installé des ruches et des espaces destinés aux plantes aromatiques.

Stella MANET signale que les représentants des étudiants approuvent l'ensemble des actions relatives aux choix immobiliers retenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve les premières orientations sur le SPSI 2018-2022.

Votants : 23 Pour : 23 voix Contre : - Abstention : -

III. Point ressources humaines

1. Bilan social 2016

Hubert-Alexandre ROY précise que le bilan social 2017 sera présenté le 4 juillet. Le bilan social 2016 présente un plafond d'emploi de 859,1 ETPT (enseignants-chercheurs : 46 %, fonctions

support : 54 %) avec un taux de consommation du plafond d'emplois de 96,1 % correspondant à une perte de 34 ETPT.

Les effectifs étaient de 807 ETPT avec une évolution positive de 2,7 % de 2014 à 2016, les effectifs ont augmenté de 5,4 % pour les enseignants-chercheurs et de 8.2% pour les BIATSS. Pour l'année 2016, l'École a recruté 368 personnes, 3 CDD ont été requalifiés en contrat à durée indéterminé et 5 contractuels ont été lauréats d'un concours. On compte 41 bénéficiaires d'une promotion en 2016 avec la répartition suivante : 9 enseignants-chercheurs et 32 BIATSS.

La masse salariale s'élève à 74,6 millions d'euros, financés comme suit : 63.1 millions d'euros au titre de la subvention pour charge de service public, et 11.5 millions d'euros au titre de l'activité contractuelle.

La rémunération nette moyenne des effectifs de l'École a connu une hausse de 1.3% de 2014 à 2016, et s'élevait à 2 207 euros pour les contractuels et à 2 534 euros pour les fonctionnaires.

Une enveloppe de 253 000 euros allouée à l'action sociale a bénéficié à 64 agents en 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le bilan social 2016.

Votants : 23 Pour : 23 voix Contre : - Abstention : -

2. Stratégie de l'École en matière de recrutement des enseignants-chercheurs

Marc MEZARD indique que le document transmis aux membres du conseil d'administration a fait l'objet de modifications mineures liées à la réunion du comité scientifique. Les missions et l'organisation de l'École sont évoquées par mention du décret statutaire de l'École et du règlement intérieur : les enseignants-chercheurs recrutés par l'ENS doivent pouvoir justifier d'une expérience et d'une notoriété internationale reconnues « *autant que la thématique le permet* ». Il est précisé que « les projets d'enseignement et de recherche doivent être en adéquation avec la politique scientifique des départements et laboratoires de rattachements ».

Ces principes méritaient d'être formalisés pour justifier notamment du renvoi éventuel devant le comité de sélection des candidatures pour le recrutement au titre du rapprochement de conjoint. Il est rappelé que dans l'hypothèse où des candidatures pour un recrutement au titre du rapprochement de conjoint sont présentées en conseils restreints et font l'objet d'un avis favorable, le candidat est alors recruté sans l'examen préalable du comité de sélection.

A. SUZOR-WEINER demande si les mutations sont soumises aux mêmes dispositions.

Hubert-Alexandre ROY indique que la réglementation le permet, si une candidature présentée pour rapprochement de conjoint est recevable, alors la candidature retenue par les instances réunies en formation restreinte aux enseignants-chercheurs sera communiquée au ministère pour le recrutement sans que le comité de sélection n'exerce aucune compétence.

Frédéric DARDEL souligne l'importance de clarifier et de sécuriser le processus de recrutement en conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la stratégie de l'École en matière de recrutement des enseignants-chercheurs.

Votants : 23 Pour : 23 voix Contre : - Abstention : -

3. Complément campagne d'emploi 2018

Marc MEZARD rappelle que Conseil scientifique avait sollicité un complément d'information concernant le recrutement de deux professeurs juniors avant de se prononcer ; le Conseil scientifique a approuvé la création de ces postes par un avis du 19 février.

Yves LASZLO indique que les deux recrutements concernent les thématiques suivantes :

- en neurosciences computationnelles (département d'études cognitives) : cette discipline en plein essor connaît une extrême compétition internationale ;
- en philosophie analytique (département d'études cognitives et département de philosophie) : le professeur serait recruté à l'Institut Jean Nicod pour développer notamment le Cogmaster et les masters de philosophie à PSL. L'ouverture internationale devrait permettre d'attirer les meilleurs candidats.

Frédéric WORMS précise que la constitution du dossier a été réalisée en coopération avec le département d'études cognitives et le département de philosophie afin de s'assurer que la coordination des activités de la philosophie à l'École soit assurée par le professeur junior recruté. La philosophie analytique demeure spécifique dans le champ de la philosophie générale.

Laurence CORVELLEC ajoute que la campagne d'emploi 2018 a fait l'objet de deux rectifications, un poste d'ingénieur d'études est remplacé par un poste d'ingénieur de recherche, il s'agit d'une erreur de saisie. La seconde rectification concerne le report de l'ouverture d'un poste d'assistant ingénieur au centre de ressources informatiques à l'année 2019.

Florence WEBER salue le travail d'explication relatif à l'ouverture des postes de professeurs juniors et souhaiterait savoir si la formation à l'étranger ou le statut de candidat étranger est requis pour le poste de professeur en philosophie analytique ; et dans la mesure où l'encadrement de doctorants est prévu, l'HDR est-elle exigée pour les postulants ?

Frédéric WORMS indique que le vivier international est au cœur du dispositif des professeurs juniors qui inclut les candidatures nationales exerçant à l'étranger, et confirme que le poste nécessite l'HDR sans dérogation possible.

Jean-François ALLEMAND interroge sur les éléments attractifs proposés par l'École pour répondre à une concurrence internationale. L'ensemble des moyens déployés par les départements ne sont pas évoqués et il y a peu de visibilité sur les postes vacants, un seul département a communiqué sur un poste.

L'impact budgétaire des postes de professeurs juniors devrait faire l'objet d'une estimation chiffrée.

Yves LASZLO répond que l'École assure son rôle de publication des emplois ouverts, des efforts ont été réalisés sur le site web, une traduction en anglais du site est actuellement en cours, néanmoins la communication relève également des départements et laboratoires concernés par ces recrutements.

L'environnement devra être préalablement discuté avec le candidat, un montant plancher de 10 000 euros a été arrêté pour le département mais cette somme peut évoluer.

Le recrutement d'un professeur junior ne peut être assimilé au recrutement d'un maître de conférences, il faut l'appréhender comme un poste de professeur en début de carrière.

Jean-François ALLEMAND demande les raisons pour lesquelles le département d'informatique n'a pas opté pour le recrutement d'un professeur junior.

Yves LASZLO explique qu'en raison des nombreux départs connus au département d'informatique, un professeur n'est recruté que transitoirement sur 3 ans, en détachement ou en mutation, afin de pouvoir créer un plan d'emploi pour les prochaines années.

Anne CHRISTOPHE indique que le recrutement d'un post-doctorant a été voté en conseil exécutif du DEC la veille : en matière de communication la mise en place d'un *search committee* composé de personnalités scientifiques a permis/ permet de susciter de nombreuses candidatures.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le complément à la campagne d'emploi 2018.

Votants : 23 Pour : 19 voix Contre : - Abstention : 4 voix

La séance est suspendue de 10 heures 55 à 11 heures 10.

Florence WEBER s'enquiert du poste de professeur des universités en arabe.

Marc MEZARD confirme que le principe de l'ouverture du poste en linguistique ou littérature arabe est maintenu mais soumis à l'élaboration et la validation d'un profil de poste qui doit être rédigé par le LILA et par ECLA.

IV. Présentation du département des sciences sociales

Jérôme DEAUVIEAU rappelle que le département de sciences sociales, ci-après DSS, a été créé en 1990, il est situé sur le campus Jourdan depuis 1998, et il a accueilli le centre Maurice Halbwachs en 2006.

L'objet du département est la formation des normaliens à la recherche en sciences sociales ainsi qu'en droit. Le département bénéficie d'un excellent environnement scientifique et pédagogique, grâce au rattachement des UMR, le centre Maurice Halbwachs et le centre de théorie et d'analyse du droit, et à la bibliothèque Jourdan spécialisée en sciences sociales, dont l'installation sur le campus est récente.

L'équipe enseignante comprend 14 enseignants-chercheurs, chercheurs, professeurs attachés, anthropologues, sociologues, juristes et politistes qui enseignent dans le cadre du diplôme de l'ENS, des Masters et de la formation doctorale du département de sciences sociales.

Le DSS a noué un véritable partenariat avec l'EHESS, avec Dauphine pour la licence de sciences sociales, avec Nanterre pour la licence de droit, avec l'ENS Paris-Saclay dans le cadre de la préparation à l'agrégation de sciences économiques et sociales, etc.

De 2015 à 2017, le département a connu de nombreux changements dont le départ à la retraite de deux enseignants-chercheurs et une mutation, deux professeurs rattachés au CMH, responsables des formations de Master ont été recrutés : Benoît de l'Estoile et Florence Maillachon.

Les deux axes de développement du département pour les deux années à venir sont de mener une politique d'intégration entre l'équipe enseignante et les chercheurs des unités de recherche et de construire une offre de formation à PSL cohérente et solide autour d'une mention de Master.

Pour l'année 2016/2017, le DSS compte 102 élèves et étudiants inscrits dont 17 à titre secondaire, une partie des inscrits est issue du concours CPGE, et l'autre partie de la voie universitaire ou de la sélection internationale. Un tiers des étudiants suivent des cursus orientés vers le droit.

La formation proposée est pluridisciplinaire et comprend un aspect théorique assimilant les démarches d'investigation empirique dans l'ensemble des disciplines du social. La construction du

cursus doit permettre une formation solide et progressive des étudiants. Ainsi 4 types d'enseignement sont proposés :

- des cours d'initiation et d'introduction ouverts à tous les élèves et étudiants, leur département d'affectation est indifférent ;
- des cours d'approfondissement (niveau Master) ;
- des séminaires de recherche ;
- des ateliers de recherche collective intégrant les étudiants aux programmes de recherche des membres du laboratoire.

Les étudiants doivent suivre au moins l'un des 5 ou 6 ateliers durant leur cursus.

L'activité de recherche du département est principalement orientée vers les deux UMR. En 2006, la création du CMH a résulté de la réunion du LASMAS et du DSS, le CMH organisé en 4 équipes est un laboratoire d'axes qui favorise la collaboration entre les chercheurs et les enseignants-chercheurs du DSS.

Le Centre de Théorie et Analyse du Droit, dirigé par Jean-Louis Halperin, comprend deux équipes, la première de théorie et histoire du droit, et la seconde de recherche et d'études sur les droits fondamentaux.

Quelques défis doivent encore être relevés comme la détermination de la place du DSS au sein de l'Ecole littéraire, la prépondérance de la discipline « droit » auprès des normaliens et du DSS qui compte un tiers des inscrits. Les moyens demeurent toutefois limités, l'équipe n'est composée que de trois personnes, l'attractivité de la discipline et la poursuite des formations (PREPA ENA, les politiques publiques, etc) nécessitent donc des ressources supplémentaires.

Marie PITTET interroge sur l'insertion professionnelle des étudiants et élèves du DSS.

Jérôme DEAUVIEAU indique que la majorité des inscrits préparent ensuite une thèse et s'orientent vers l'enseignement supérieur et la recherche, cependant le suivi du devenir des anciens étudiants doit être amélioré.

Florence WEBER précise que le suivi des étudiants est assuré dans le cadre des masters, la majorité des anciens étudiants du DSS occupent des postes d'enseignement supérieur et de recherche, en France comme à l'étranger.

A. SUZOR-WEINER évoque la pluridisciplinarité du DSS et demande si un partenariat est prévu avec les sciences exactes autour des thèmes liés à l'environnement et à la santé.

Jérôme DEAUVIEAU répond que ces thèmes ne sont pas majeurs notamment au sein du CMH. Ces thématiques transversales sont toutefois très intéressantes et mériteraient d'être approfondies.

Jean-François JOANNY demande quel sera l'impact de l'intégration du DSS à PSL.

Jérôme DEAUVIEAU indique que PSL contribue à l'essor du DSS du fait notamment de l'existence d'une mention portée par PSL et réunissant de nombreux établissements. La question de la place de l'EHESS au sein de PSL subsiste même si la collaboration de l'EHESS avec le DSS ne sera pas remise en question quelle que soit son statut à PSL.

Jean-François JOANNY s'enquiert de la participation du DSS aux appels d'offres de PSL.

Jérôme DEAUVIEAU le confirme.

Frédéric WORMS remercie et félicite Jérôme Deauvieu pour la présentation et son implication au sein du département.

L'EUR humanités, la proximité géographique des départements sur le campus Jourdan ainsi que la permanence du DSS au couloir jaune de l'espace recherche Lettres, la collaboration avec l'EHESS et Dauphine permettront au DSS de poursuivre ses actions pluridisciplinaires et de renforcer les sciences sociales de PSL. Le diplôme de l'Ecole devra également jouer un rôle essentiel.

Au sein de PSL, une réflexion devrait être amorcée pour le pilotage des projets en sciences sociales au sein de PSL en privilégiant les axes spécifiques ou la réunion de grands ensembles interdisciplinaires.

L'Ecole littéraire est pleinement engagée aux côtés du DSS.

Jérôme DEAUVIEAU indique que l'obtention du grade de Licence pour la première année de diplôme de l'ENS est l'un des objectifs de PSL, cette formation à l'ENS est complétée par d'autres enseignements dispensés par des établissements partenaires. Certains étudiants n'ont pas été familiarisés aux sciences sociales et doivent bénéficier d'une solide première année de formation.

Les projets comprenant des périmètres vastes semblent peu attractifs pour les experts qui les évaluent, cependant les projets intégrant des axes spécifiques sont plus coûteux et complexes à mettre en place.

Enfin, **Jérôme DEAUVIEAU** conclut que la présence des enseignants-chercheurs du DSS dans le couloir jaune est primordiale pour développer les liens avec l'Ecole littéraire.

Marc MEZARD remercie Jérôme Deauvieu pour son engagement dès son arrivée à l'Ecole, et s'enquiert de la place de la sociologie quantitative et des équipements disponibles.

Jérôme DEAUVIEAU précise que la mise en œuvre d'un pôle en matière de quantification en sciences sociales est en cours, les étudiants du DSS non spécialisés en quantification peuvent acquérir un certain niveau en ce domaine.

Une réflexion sur la quantification est également initiée sur l'usage des données, le département d'économie contribue à ces formations et des relations ont été renouées entre le DSS, l'INSEE et l'INED.

Florence WEBER signale que la sociologie est une science des données, des liens avec les disciplines scientifiques pourraient être développés à cet égard.

François HARTOG remercie Jérôme DEAUVIEAU de la présentation.

V. Points administratifs

1. Bilan de la santé et de la sécurité au travail pour l'année 2016 et programme annuel de la prévention des risques et plan de formation à la sécurité pour l'année 2018

Laurence CORVELLEC précise que les documents ont été approuvés par le CHSCT le 1er février 2018, et par le Comité technique le 14 février 2018.

a. Bilan de la santé et de la sécurité au travail pour l'année 2016

Le bilan est présenté chaque année, il recense notamment les accidents de service, 12 en 2016, ce nombre est en baisse depuis 2013, mais les arrêts de travail augmentent. 79 % des DUER ont été actualisés, ce qui constitue le meilleur chiffre depuis 2013.

Une vingtaine d'actions de prévention ont été réalisées ; le service du patrimoine a notamment effectué un effort considérable permettant la levée des réserves des bureaux de contrôle.

Le budget alloué au service prévention et sécurité s'élevait en 2016 à 1 436 453 euros avec un budget de formation de 70 000 euros. Une dizaine de visites de prévention des locaux ont été effectuées, la moitié avec le CHSCT.

On compte 11 enquêtes réalisées après les 12 accidents de service dont 7 avec le CHSCT. La prévention à l'Ecole comprend 63 assistants et 1,5 ETPT.

Les annexes du bilan sont accessibles sur le site intranet de l'Ecole.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le bilan de la santé, de la sécurité et des conditions de travail à l'ENS pour l'année 2016.

Votants : 23 Pour : 23 voix Contre : - Abstention : -

b. Programme annuel de la prévention des risques et plan de formation à la sécurité pour l'année 2018

Laurence CORVELLEC indique que dans la continuité du programme pluriannuel présenté l'année précédente, le programme annuel de prévention prend en compte le plan d'action sur la santé et sécurité au travail dans la fonction publique, les orientations stratégiques globales définies par le ministère pour 2017-2018, les travaux préconisés dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée le bilan santé et sécurité au travail de l'ENS, les documents uniques d'évaluation des risques des unités de travail, etc.

Le programme fera l'objet d'une actualisation après réception du rapport de l'inspection santé et sécurité au travail de mai 2017.

Le plan de formation à la sécurité est quasi-similaire au document présenté l'année précédente, le service mutualisé support de PSL porté par l'université Paris Dauphine permet toutefois d'accroître sensiblement l'offre des formations collectives dès cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le programme annuel de la prévention des risques et le plan de formation à la sécurité pour l'année 2018

Votants : 23 Pour : 23 voix Contre : - Abstention : -

2. Modification du règlement intérieur : comité électoral consultatif

Laurence CORVELLEC indique que la modification de l'article D719-3 du Code de l'éducation, la composition du comité électoral consultatif doit notamment prévoir la participation d'un représentant du ministère. Le contenu du règlement intérieur n'est pas modifié mais il est proposé de supprimer l'annexe 2 dans l'attente de la clarification du nouveau dispositif.

A titre personnel, **Laurence CORVELLEC** déplore cette modification qui ne simplifiera pas la préparation des élections.

Marie PITTET demande ce qui est prévu durant la période transitoire, s'il s'agit ce jour de supprimer toute référence à la composition du comité électoral consultatif.

Laurence CORVELLEC répond que le Code de l'éducation s'appliquera durant cette période, le dispositif à appliquer à l'Ecole devra faire l'objet d'une discussion avec le ministère.

Nadia LYAZID confirme que la composition du comité électoral consultatif est définie par le Code de l'éducation, aucune élection n'est prévue dans l'immédiat. Les nouvelles dispositions impliquent la participation des représentants des personnels et des usagers désignés par et parmi

chaque liste représentée au conseil d'administration de l'établissement, or le scrutin électoral de l'ENS est uninominal et non de liste, ce qui génère des difficultés pratiques.

La composition du comité électoral consultatif devra également être différente pour l'organisation des élections et l'examen des candidatures, puisque *les délégués des listes de candidats participent au comité électoral consultatif lorsqu'ils sont connus*, comme le prévoit l'article D719-3 du code de l'éducation.

Marie PITTET souligne que le mot « notamment » implique que la présence d'autres membres que des élus à ce comité électoral n'est pas exclue, par ailleurs, la pertinence de la suppression d'une disposition sans la remplacer n'est pas démontrée.

Pascal GOSSELIN acquiesce, la suppression des modifications proposée ce jour pourrait être reportée au moment de leur remplacement dans le règlement intérieur.

Laurence CORVELLEC propose de suivre la méthode préconisée par Pascal Gosselin.

VI. Point formation et/ou recherche

1. Capacités d'accueil et calendrier d'inscription masters à l'ENS

Marc MEZARD rappelle que depuis la loi du 23 décembre 2016, les capacités d'accueil sont examinées en Conseil d'administration pour la seconde fois. Les effectifs en masters de l'année précédente doivent être mis à jour pour être saisis sur le portail internet trouvermonmaster.gouv.fr.

Yves LASZLO indique que seules les capacités d'accueil du Master d'informatique augmentent d'une personne.

Frédéric WORMS ajoute que les capacités d'accueil du Master « *De la Renaissance aux Lumières* » augmentent légèrement. L'absence du Philmaster est liée à la création du Master de philosophie de PSL.

Pascal GOSSELIN relève qu'aucune inscription n'a été effectuée en Sociologie et interroge sur l'ouverture de la mention en M1. Les inscriptions administratives sont parfois supérieures aux capacités d'accueil approuvées, dans cette hypothèse le surnombre est envisagé.

Marc MEZARD confirme que les étudiants sont acceptés en surnombre pour ce cas, le Master Sociologie et statistiques est porté en commun avec l'EHESS, l'inscription des étudiants était attendue compte tenu de nos engagements.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve les capacités d'accueil et le calendrier d'inscription masters à l'ENS

Votants : 23 Pour : 23 voix Contre : - Abstentions : -

Laurence CORVELLEC indique que le transfert de l'accréditation des Masters de philosophie et de mathématiques à PSL est sollicité par le Ministère, pour une application effective à compter de la rentrée 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le transfert des Masters de philosophie et de mathématiques à PSL à compter de la rentrée 2018

Votants : 23 voix Pour : 22 voix Contre : - Abstention : 1 voix

2. Détermination du nombre de places ouvertes pour le concours de recrutement des normaliens étudiants

Marc MEZARD indique que la politique actuelle vise à sécuriser et densifier les épreuves, c'est dans ce contexte que la filière « Médecine humanités » a été créée et devra accueillir 5 étudiants normaliens à compter de la rentrée universitaire 2018/2019. Il est ainsi proposé de fixer le nombre de places ouvertes au concours de recrutement des normaliens étudiants à 137.

Florence WEBER souhaite savoir si la filière « Médecine humanités » sera uniquement accessible par le concours de recrutement des normaliens étudiants.

Marc MEZARD le confirme.

Frédéric WORMS rappelle que la « Médecine humanités » permettra à des étudiants à l'issue de leur seconde année de médecine de suivre un Master d'humanités parallèlement à leurs études de médecine durant 2 ans. Ils devront ensuite consacrer 1 an à l'étude des sciences humaines à l'Ecole.

Ce Master sera financé par la fondation Bettencourt avec pour débouché principal la participation à des comités d'éthique, à la gestion des hôpitaux, etc.

Un conseil pédagogique interne à l'Ecole, auquel seront associés des membres des universités de médecine de Paris V et Paris VII, sera mis en place pour le suivi de ce nouveau dispositif ; une évaluation du programme sera organisée dans 3 ans, ce qui permettra d'envisager une évolution du recrutement à 10 étudiants.

Danièle ABLIN demande si l'augmentation du nombre de postes proposée est globale.

Marc MEZARD le confirme.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration fixe le nombre de recrutement des normaliens étudiants à 137 pour l'année 2018/2019 dont 5 postes pour la nouvelle filière « médecine humanités ».

Votants : 23 Pour : 23 voix Contre : - Abstention : -

VII. PSL

Marc MEZARD rappelle qu'une délégation du jury IDEX a visité les locaux de PSL le 12 février, avant un grand oral IDEX prévu le 13 mars.

PSL avait été sélectionné comme IDEX en 2012, et en 2016 le jury avait recommandé une période probatoire de deux ans et préconisé de rapprocher la gouvernance de PSL à celle d'une université. Deux documents présentant essentiellement des tableaux de répartition des compétences ont été rendus en ce sens. Le texte d'accord politique de janvier 2017 a été modifié en texte de statut permettant de commenter ces tableaux. L'université PSL serait composée de 9 membres, au lieu des 23 membres initialement prévus, certains membres ont privilégié le statut de membres « associés » à PSL.

L'adoption des statuts « dérogatoires » de l'université PSL découlera d'un processus législatif complexe supposant notamment de légiférer par ordonnance sur ce sujet.

L'université PSL serait un établissement public au sein duquel les établissements conserveraient leur personnalité morale, et donc la capacité d'ester en justice et de voter le budget. Un processus budgétaire a donc été élaboré afin de garantir l'adéquation des budgets des établissements avec les orientations budgétaires de PSL et éviter tout blocage. Le président de PSL disposera d'un droit de

veto, ce mécanisme de sanction financière sur les fonds versés de PSL à l'établissement est prévu en cas de divergence persistante.

Les établissements « associés » ont vocation à devenir membres, certaines des écoles de création artistique pourraient rapidement rejoindre PSL.

La gouvernance de l'université PSL comprendra un conseil d'administration composé :

- d'un premier collège des chefs d'établissements et organismes, composé d'un représentant de chaque établissement membre, d'un représentant de chaque établissement de recherche national (CNRS, INSERM, INRIA), et de 4 sièges pour l'ensemble des établissements associés ;
- d'un collège d'élus, comportant autant de membres que le premier collège, qui comprendra 60 % de chercheurs, 20 % d'autres personnels et 20 % d'étudiants ;
- de 7 personnalités qualifiées, dont un représentant de la ville de Paris, un représentant de la région et des représentants des entreprises et des associations.

Le conseil des membres réunissant les chefs d'établissements et les représentants des 3 organismes nationaux de recherche, comprendra 12 membres, la détermination des grandes orientations sera l'une des compétences du conseil.

Un Sénat a également été prévu, il sera composé de 100 personnes au plus, dont 60 élus, 20 personnalités éminentes, et jusqu'à 20 personnes servant à équilibrer la composition du Sénat. Les dossiers seraient instruits par des commissions mixtes réunissant des membres du Sénat académique et des vice-présidents recherche, formation, etc. des établissements, ou directeurs adjoints pour l'Ecole.

Les compétences propres de l'université PSL comprennent notamment la stratégie globale de PSL en recherche, en formation et en valorisation, la programmation budgétaire et la délivrance de tous les diplômes.

L'université PSL délègue toutefois à l'Ecole, et à d'autres établissements la gestion et l'organisation de la délivrance de leurs diplômes propres.

Les compétences coordonnées de l'université PSL concernent par exemple l'élaboration du budget, les relations avec les tutelles, le pilotage de la politique recherche et le recrutement des étudiants étrangers.

Les compétences partagées incluent le recrutement des étudiants et le mécénat.

Les statuts de l'université PSL ont été présentés au jury et ont fait l'objet d'une discussion en conseil des membres, des modifications portant notamment sur la composition du conseil d'administration ont été sollicitées.

Les services juridiques et le cabinet du ministère examinent désormais les statuts proposés, des amendements pourront être proposés. Les statuts finalisés seront présentés au conseil d'administration de chaque établissement et de PSL pour vote.

Marie PITTET demande à quelle date le jury IDEX se prononcera.

Marc MEZARD précise que durant la même semaine d'autres établissements seront concernés par le grand oral IDEX, le jury s'entretiendra avec le cabinet du premier ministre, et la décision du premier ministre sera communiquée probablement dans la semaine du 25 mars.

VIII. Questions diverses

1. Commission des achats

Laurence CORVELLEC rappelle qu'en juillet 2017 le conseil d'administration a approuvé un plan d'action achats volontariste pour lequel une commission des achats a été constituée. La Direction souhaiterait qu'un ou deux membre(s) du conseil d'administration puisse(nt) également siéger à la commission des achats, pour une à deux réunion(s) annuelle(s).

Nicole DAIRÉ précise que le service des marchés élaborera les documents de travail, les membres de la commission des achats pourront solliciter des compléments d'information, etc.

Anne CHRISTOPHE et **Marie PITTET** sont volontaires pour être membres de la commission des achats.

2. Dossiers papier communiqué aux membres du conseil d'administration

Laurence CORVELLEC suggère de communiquer les dossiers relatifs au Conseil d'administration par voie électronique, l'Ecole ne dispose pas d'un service de reprographie et la préparation des dossiers papiers mobilise la personne en charge du conseil d'administration durant une journée au moins.

Françoise COMBES est favorable à la suppression de l'envoi de documents papiers.

Danièle ABLIN indique que les documents papier sont mis à la disposition du personnel de l'Ecole pour consultation.

Laurence CORVELLEC propose de maintenir pour le moment l'envoi du dossier papier aux membres du Conseil d'administration qui ne sont pas favorables à la communication unique des dossiers par voie électronique.

5 représentants du personnel souhaitent continuer à recevoir un dossier papier.

3. Action internationale

Marc MEZARD informe qu'un memorandum of understanding (MOU) est en cours de signature entre l'Indian Institutes of Science Education and Research (IISER) et l'Ecole, ce partenariat favoriserait l'accueil des étudiants des IISER à l'ENS et l'accueil des normaliens aux IISER.

Les IISER proposent principalement une formation à la recherche par la recherche, leur taille et leur fonctionnement peuvent être comparés à l'ENS, ces instituts sont extrêmement sélectifs avec un concours national permettant de sélectionner les meilleurs 1% d'étudiants de chaque promotion.

En cas de succès, le programme de coopération, initié par l'ENS Lyon, pourrait être ouvert à PSL.

A. SUZOR-WEINER rappelle que le programme Arthus financé par la région Ile-de-France et le ministère des Affaires étrangères avait déjà permis à des élèves de l'ENS de se rendre régulièrement en Inde en 2009-2010.

Marc MEZARD en prend bonne note.

Françoise COMBES interroge sur le nombre d'accords internationaux conclus par l'ENS.

Marc MEZARD répond que le recensement des conventions internationales est en cours, un point sera présenté en Conseil d'administration à cet effet. L'École a probablement conclu plus de 200 MOU, le nombre d'accords encore appliqués doit être déterminé.

L'objectif est également de développer les offres de séjours à l'étranger pour les étudiants, notamment dans le cadre du diplôme de l'ENS qui requiert une expérience à l'étranger, durant le second semestre du master I scientifique par exemple.

Un accord avec l'IRD a récemment été signé et vise à permettre aux élèves et étudiants de l'ENS d'accéder à des séjours courts ou longs en mobilité internationale, dans un premier temps au Sénégal. Cet accord favorisera les interactions avec l'IRD sur des programmes de recherche en géosciences, géographie, économie et développement, ce partenariat permettra d'amorcer et/ou de développer une coopération avec les pays du Sud et l'Afrique.

A. SUZOR-WEINER signale que l'Agence universitaire de la francophonie propose chaque année des stages en Afrique également.

Le prochain conseil d'administration se réunira le 14 mai.

La séance est levée à 12 heures 55.